

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME



CRÉATION DU PREMIER PERIODIQUE FRANÇAIS



De Pitebourg, le 17 Novembre 1786. La navigation est interrompue par les glaces; plusieurs Bâtimens chargés de fûts & de marchandises des manufactures Angloises, se trouvent pris dans la Neva dont la navigation n'a été ouverte cette année que pendant 187 jours.

D'Uffel, le 28 Novembre 1786. Le Roi & le Prince Royal continuent à séjourner dans cette ville, & à fréquenter les Cours académiques.

Hier, il y eut Cour chez le Roi; à cette occasion, le Baron de Juël, Envoyé extraordinaire de Danemarck, remit à Sa Majesté l'Ordre de l'Éléphant pour le Prince Royal, qui en fut décoré sur le champ.

De Madrid, le 7 Décembre 1786. La Princesse des Asturies, que l'on indifféremment avoit enjoint d'accompagner le Roi à son départ de l'Écurial, est revenue hier ici; elle n'a éprouvé aucune incommodité de ce voyage, & elle continue de se trouver beaucoup mieux.

Ce matin, Sa Majesté a assisté à la cérémonie des Chevaliers de l'Ordre de Charles III, qui a eu lieu dans la Chapelle du palais en la manière ordinaire.

tion fut les funelles conséquences que l'ignorance de ce qui fait la véritable félicité des peuples, & les erreurs en matière de législation, produisent dans le Gouvernement politique & économique des Nations.

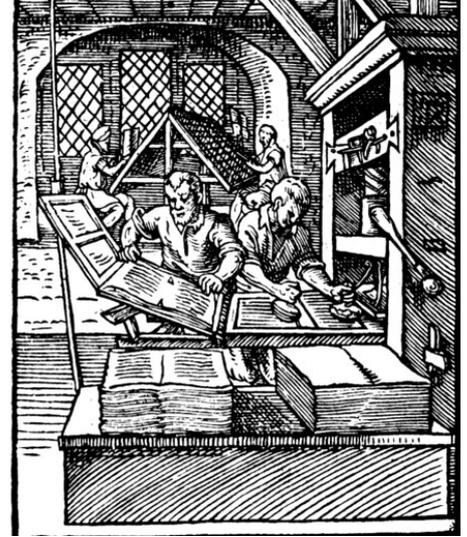
De Vienne, le 9 Décembre 1786. L'ARCHIDUC FERDINAND & l'Archiduchesse son épouse, après avoir assisté le 3 de ce mois, à la fête de l'Ordre de la Toison d'or, sont partis le 4 avec toute leur suite pour retourner à Milan.

Le même jour, la Cour a pris un deuil de 8 jours pour le mort de la Princesse Amélie, tante du Roi d'Angleterre.

L'Empereur a fait présent à la Princesse Elisabeth de Wirtemberg, le jour de sa fête, de plusieurs parures garnies en diamant. Le même jour, il lui a remis l'Ordre de Sainte-Catherine, que l'Impératrice de Russie avoit envoyé pour cette Princesse.

Des lettres de Roveredo en Tyrol, en date du 10 Novembre, portent qu'après des pluies & des neiges abondantes qui ont duré 7 jours, il y a eu une inondation qui a causé beaucoup de dommages. Le ruiffeau Lana grolfit tellement qu'il détruisit les édifices voisins. Les travaux des moulins & des salines furent interrompus.

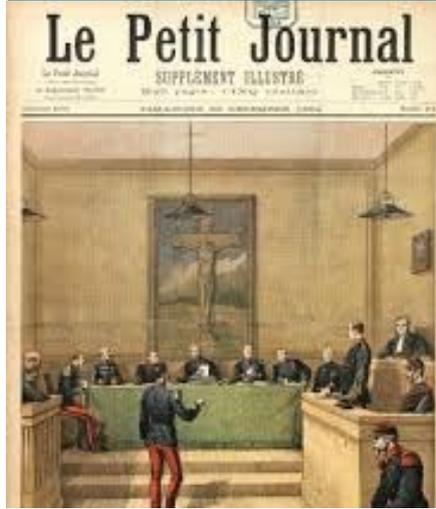
INVENTION DE L'IMPRIMERIE



LOI SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION



CRÉATION DU « PETIT JOURNAL »



CRÉATION DU STATUT DE JOURNALISTE



« J'ACCUSE » EMILE ZOLA



PREMIER JOURNAL JEUNE ARCHIVÉ



CRÉATION DE L'AGENCE FRANCE PRESSE (AFP)



INVENTION DE L'IMPRIMERIE

1450

L'invention de l'imprimerie et la mise au point de la typographie mobile par Johannes Gutenberg ont permis l'impression massive de journaux mais il a fallu attendre le XVII^e siècle pour leur diffusion.

© Association Jets d'encre

CRÉATION DU PREMIER PÉRIODIQUE FRANÇAIS

1631

Théophraste Renaudot crée le premier journal hebdomadaire français, la Gazette. Le journal est alors un outil de communication du gouvernement de Richelieu car sous l'Ancien Régime, faire paraître un journal impliquait d'avoir obtenu une autorisation préalable.

© Association Jets d'encre

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME

1789

Elle énonce un ensemble de droits encore aujourd'hui au sommet de la hiérarchie des normes. On y retrouve des principes clés de la liberté d'expression comme la liberté de culte et d'opinion ou celle de parler, d'écrire et d'imprimer librement.

© Association Jets d'encre

CRÉATION DU STATUT DE JOURNALISTE

1935

Grâce à la pression du syndicat national des journalistes, la « loi Brachard » garantit aux journalistes des congés payés, des indemnités de licenciement et la clause de conscience, fondamentale pour leur indépendance. La carte de presse est créée à cette occasion.

© Association Jets d'encre

CRÉATION DU « PETIT JOURNAL »

1863

Moïse Millaud invente le premier quotidien de masse. Sa formule est inédite : deux fois moins cher, il est vendu au numéro et non pas avec un abonnement annuel. Il mise sur les romans feuilletons et les faits divers, il touche un public plus large.

© Association Jets d'encre

LOI SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

1881

Cette loi est considérée comme le texte juridique fondateur de la liberté de la presse de la liberté d'expression en France. Elle a permis à la presse de bénéficier d'une liberté sans précédent en France.

© Association Jets d'encre

CRÉATION DE L'AGENCE FRANCE PRESSE (AFP)

1934

Cette agence de presse mondiale d'origine française est chargée de collecter, vérifier, recouper et diffuser l'information, sous une forme neutre, fiable et utilisable directement par tous types de médias. L'AFP est implantée dans environ 151 pays.

© Association Jets d'encre

PREMIER JOURNAL JEUNE ARCHIVÉ

1882

On retrouve des traces de la presse jeune dès le XVIII^e siècle. Cependant le premier journal connu est « Les droits de la jeunesse » dans lequel les jeunes proclament le droit de disposer d'un espace dans lequel chacun.e pourrait exprimer ses convictions, ses colères et ses revendications.

© Association Jets d'encre

« J'ACCUSE » EMILE ZOLA

1898

Cette lettre ouverte au Président Félix Faure est publiée à la une de L'Aurore. Au cœur de l'affaire Dreyfus, cette publication montre la capacité de la presse à s'opposer de manière frontale au pouvoir.

© Association Jets d'encre

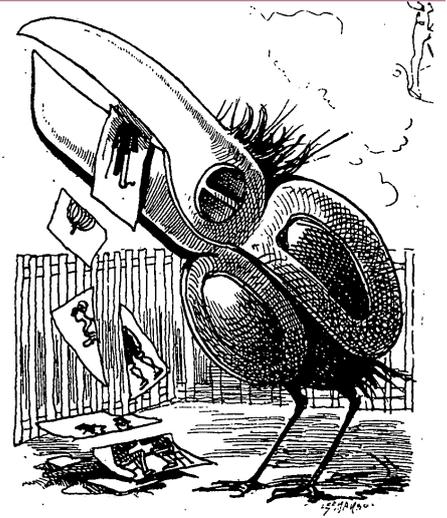
MOUVEMENTS DE MAI 68



CRÉATION DE L'ASSOCIATION PRESSE INFORMATION JEUNE



INTERDICTION DE LA PRESSE À L'ÉCOLE



1ÈRE RENCONTRE NATIONALE DE JOURNAUX LYCÉENS



CRÉATION DE L'AGENCE PRESSE LYCÉENNE (APL)



CHARTRE DE MUNICH



CRÉATION DU CLEMI



Le centre pour l'éducation aux médias et à l'information

LOI SUR LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE



DÉCLARATION DE GRUNWALD ADOPTÉE PAR L'UNESCO



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

INTERDICTION DE LA PRESSE À L'ÉCOLE 1960

Une circulaire du Ministère de l'Éducation nationale vient interdire « la distribution de tracts, de journaux, brochures, tant à l'intérieur qu'aux abords de l'établissement ». Elle traduit la volonté de « protéger » les élèves de toute influence politique pendant leur formation.

© Association Jets d'encre

CREATION DE L'ASSOCIATION PRESSE INFORMATION JEUNE 1966

Des journalistes professionnel·le·s de toutes tendances créent l'APIJ dans le but de défendre « l'introduction des moyens d'information dans l'enseignement » et proposent « une charte de la presse à l'école ».

© Association Jets d'encre

MOUVEMENTS DE MAI 68 1968

Les journaux lycéens et étudiants fleurissent. La jeunesse occupe l'espace public, demande à bénéficier de nouveaux droits. Cependant le décalage persiste entre la possibilité pour les lycéen·ne·s d'être à l'initiative de leurs journaux et l'impossibilité pour eux d'en assumer la responsabilité juridique.

© Association Jets d'encre

CHARTRE DE MUNICH 1971

La Charte de déontologie de Munich, adoptée par la Fédération européenne des journalistes, est une référence européenne concernant la déontologie du journalisme.

© Association Jets d'encre

CRÉATION DE L'AGENCE PRESSE LYCEENNE (APL) 1979

Issue d'un contexte d'agitation lycéenne, l'APL est fondée sur la volonté de faire circuler une information indépendante et se charge de publier « tous les communiqués et articles qui [lui] seront envoyés, elle publiera des extraits de journaux lycéens et les fera connaître ».

© Association Jets d'encre

1ÈRE RENCONTRE NATIONALE DE JOURNAUX LYCÉENS 1981

Dans un contexte politique en pleine mutation, les journalistes jeunes se réunissent et décident de créer une association baptisée Centre de Documentation et d'Information Lycéen (CDIL) qui a pour objectifs de repérer et d'archiver les journaux lycéens.

© Association Jets d'encre

DÉCLARATION DE GRUNWALD ADOPTÉE PAR L'UNESCO 1982

L'adoption de cette déclaration par l'UNESCO permet la reconnaissance de l'éducation aux médias. Elle admet notamment l'importance des médias pour la citoyenneté, et confie au système éducatif la responsabilité de cette éducation.

© Association Jets d'encre

LOI SUR LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE 1982

Complétée par la loi sur la confiance dans l'économie numérique de 2004 et la loi de 1986 relative à la liberté de communication, cette loi encadre les pratiques des journaux en ligne. Elle instaure les mêmes délits de presse que la loi sur la liberté de la presse de 1881.

© Association Jets d'encre

CRÉATION DU CLEMI 1983

Opérateur attribué de l'État pour l'éducation aux médias et à l'information en France, le CLEMI est rattaché au Ministère de l'Éducation nationale et accompagne les équipes éducatives dans leurs démarches d'EMI.

© Association Jets d'encre

1ÈRE CONVENTION NATIONALE POUR LES DROITS DE LA PRESSE JEUNE



ARRIVÉE D'INTERNET EN FRANCE



CIRCULAIRE SUR LE DROIT DE PUBLICATION LYCÉEN



CRÉATION DE LA CHARTE DES JOURNALISTES JEUNES

Les journalistes jeunes...

1. Ont le droit à la **liberté d'expression** garantie par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant.
2. Revendiquent le **droit d'opinion** et contribuent à garantir le droit de tous à l'information.
3. Prennent la **responsabilité** de tous leurs écrits ou autres formes d'expression, signés ou non.
4. **Sont ouverts à toute discussion** sur leurs publications et s'engagent par souci de vérité à rectifier toute information erronée.
5. **Tiennent la calomnie et le mensonge pour une faute**, sans pour autant renoncer à des modes d'expression satiriques ou humoristiques.
6. Tiennent la **censure** et toute forme de pression morale ou matérielle pour des **atteintes inacceptables à la liberté d'expression**, notamment dans les établissements scolaires, socioculturels et toute autres structures d'accueil des jeunes.

1ère ÉDITION DU CLASSEMENT MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE



ARRIVÉE DES QUOTIDIENS D'INFORMATION GRATUITS



CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE DES PRATIQUES DE PRESSE LYCÉENNE



Les **droits** et la **déontologie** des **journaux lycéens** en **ligne**

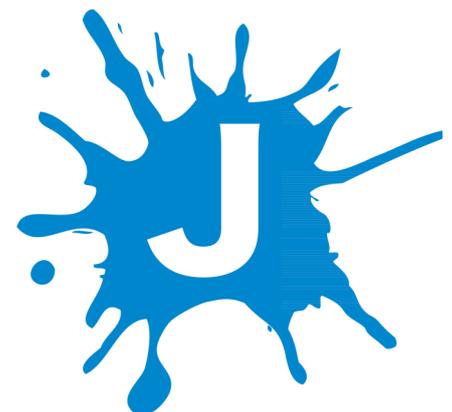
> Brochure pratique d'information
sur le droit de publication lycéen en ligne

Observatoire
des pratiques de
presse lycéenne
www.obs-presse-lyceenne.org

AFFAIRE DU JOURNAL « RAVAILLAC »



CRÉATION DE JETS D'ENCRE



CIRCULAIRE SUR LE DROIT DE PUBLICATION LYCÉEN 1991

Cette circulaire est le premier texte reconnaissant aux lycéen·nes le droit de créer leur journal dans leur lycée. Tout en rappelant l'obligation de se conformer aux règles déontologiques du journalisme, la circulaire leur garantit une certaine indépendance.

© Association Jets d'encre

ARRIVÉE D'INTERNET EN FRANCE 1994

Arrivé en France en 1994 mais réellement popularisé au milieu des années 2000, Internet est présent au sein de 81,7% des ménages français. Il occupe une place croissante parmi les moyens d'informations préférés des français·es.

© Association Jets d'encre

1ÈRE CONVENTION NATIONALE POUR LES DROITS DE LA PRESSE JEUNE 1989

Cette convention donne lieu à une première déclaration dans laquelle la presse jeune demande à être reconnue et pouvoir exercer librement. Les journalistes jeunes réunis demandent au CDIL de se transformer en une association de défense de la presse jeune qui deviendra J.Presse.

© Association Jets d'encre

ARRIVÉE DES QUOTIDIENS D'INFORMATION GRATUITS 2002

Initiée en France par *Métro* et *20 Minutes*, la presse gratuite bouleverse les modes de consommation et de production de l'information. Concurrence déloyale ou publicités géantes pour certain·es, elle permet la démocratisation de l'information pour d'autres.

© Association Jets d'encre

1ère ÉDITION DU CLASSEMENT MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE 2002

Publié tous les ans depuis sa création par Reporters Sans Frontières (RSF), ce classement remplit un double rôle d'indicateur de la liberté d'expression dans le monde et de mise en concurrence des Etats. En 2019, la France est classée 32ème sur 180 pays.

© Association Jets d'encre

CRÉATION DE LA CHARTE DES JOURNALISTES JEUNES 1990

Adoptée et modifiée à l'occasion de grands rassemblements nationaux de journalistes jeunes, elle incarne l'esprit de responsabilité des journalistes jeunes qui ont souhaité se doter d'un texte adapté à la réalité de leurs médias.

© Association Jets d'encre

CRÉATION DE JETS D'ENCRE 2004

Suite à la dissolution de J.Presse, un petit groupe de bénévoles créent la nouvelle association de défense et de promotion de la presse jeune qui prend le nom de « Jets d'encre » : triple référence à l'objet, à son dynamisme et à la diversité de la presse jeune.

© Association Jets d'encre

AFFAIRE DU JOURNAL « RAVAILLAC » 2002

Un conflit surgit entre la direction du lycée Henri IV (Paris) et le journal des élèves « Ravillac » à propos d'un numéro dédié à la sexualité. Le chef d'établissement suspend le numéro : les lycéen·nes attaquent cette décision au tribunal administratif et gagnent le procès.

© Association Jets d'encre

CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE DES PRATIQUES DE PRESSE LYCÉENNE 1998

Créé à la suite du 1er Forum des journaux lycéens, l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne, composé de différents acteurs du monde de l'éducation nationale, de l'éducation populaire et de la presse, souhaite informer et encourager une presse lycéenne libre et responsable.

© Association Jets d'encre

DROIT DE PUBLICATION À 16 ANS

J'VOUDRAIS PAS VOUS FAIRE PEUR, MAIS J'CROIS BIEN QUE LA JEUNESSE EST SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLE...



ATTENTAT CONTRE CHARLIE HEBDO



CRÉATION DU CSA



CRÉATION DE LA CARTE DE PRESSE PROFESSIONNELLE



CRÉATION DE LA CARTE DE PRESSE JEUNE



DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME



CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE)



CRÉATION DU CSA

1989

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) est une autorité indépendante, garante de la liberté de communication à la radio et la télévision.

Ce « gendarme de l'audiovisuel » a également pour mission de garantir le respect des personnes et de réguler le marché audiovisuel.

© Association Jets d'encre

ATTENTAT CONTRE CHARLIE HEBDO

2015

Dirigé contre les membres de cette rédaction subversive, l'attentat du 7 Janvier 2015 a donné lieu à une mobilisation sans précédent en France autour de la liberté d'expression indispensable pour notre démocratie.

© Association Jets d'encre

DROIT DE PUBLICATION À 16 ANS

2017

La loi « Egalité et citoyenneté » modifie la loi de 1881 sur la liberté de la presse et celle de 1982 sur la communication audiovisuelle pour permettre à tous les jeunes de plus de 16 ans d'être directeurs de leurs publications.

© Association Jets d'encre

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

1948

Article 19 : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

© Association Jets d'encre

CRÉATION DE LA CARTE DE PRESSE JEUNE

1991

Signe de reconnaissance, lien symbolique entre tous les jeunes investis dans la réalisation d'un journal, la CPJ exprime surtout la volonté d'agir dans le cadre de la Charte des journalistes jeunes.

C'est donc un gage de crédibilité pour tous ses détenteur·rices.

Environ 700 CPJ sont délivrées chaque année.

© Association Jets d'encre

CRÉATION DE LA CARTE DE PRESSE PROFESSIONNELLE

1936

Délivrée par la Commission de la Carte d'Identité des Journalistes Professionnels (CCIJP), cette carte atteste du statut de journaliste. Seules les personnes tirant au moins 50% de leurs revenus via leur activité journalistique sont reconnues par la commission. En 2018, 34 890 cartes de presse ont été accordées.

© Association Jets d'encre

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE)

1989

Cette convention adoptée par l'ONU en 1989 puis ratifiée par la France en 1990 affirme la liberté d'expression de l'enfant, notamment « sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique ou par tout autre moyen du choix de l'enfant. »

© Association Jets d'encre